

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Seine et Marne
Membres
afférents au Conseil : 27
en exercice : 24
ayant pris part à la délibération : 23
Date de convocation : 31 mai 2019
Date d'affichage : 31 mai 2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
JOUARRE**

**DÉLIBÉRATION DE LA SÉANCE
DU 7 JUIN 2019**

Président : Monsieur VALLÉE Fabien

Etaient présents : Katiana REBEL – Philippe GAUTHERON – Carine DENOGENT – Boris SARRAUTE –
Gérald GABORIEAU – Elisabeth DIEU – Henri DELESTRET – Stéphane POCHET - Sandra MEUNIER –
Thierry CAUSIN – Nathalie POULAIN – Christelle MAHÉ – Jean-Luc MONDAT – Véronique SALLER –
Nawal BADDOUR – Isabelle LECLERCQ – Arnaud MEYNADIER – Marc LAURENT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Ludwig KINDELBERGER a donné pouvoir à Fabien VALLEE
Gwénaëlle LEMÉE a donné pouvoir à Véronique SALLER
Pierre GOULLIEUX a donné pouvoir à Isabelle LECLERCQ
Amandine FARGET a donné pouvoir à Arnaud MEYNADIER

Absent : Carole GUILLOT

Secrétaire de séance : Sandra MEUNIER

DÉLIBÉRATION 2019-047 : CESSION DE VOIRIES ET RÉSEAUX LOTISSEMENT LES CHENNEVIÈRES

Monsieur le Maire explique que l'opération projetée a pour but de classer dans le domaine public la parcelle ZI 199 représentant une superficie de 1844 m², en vue de céder à la commune la voirie, les réseaux divers et autres.

Considérant l'annulation de la précédente délibération n°2018-015 du 06 avril 2018

Considérant que tous les propriétaires du lotissement ont donné leur accord pour la cession,

Considérant que le classement envisagé n'aura aucune conséquence sur les fonctions de dessertes ou de circulation assurées par la voie

Considérant que la commune en reprenant la voirie et les réseaux en assurera l'entretien.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à la majorité

VALIDE l'achat de la parcelle ZI 199 d'une superficie de 1844 m² à l'euro symbolique,

ACCEPTE :

- de déclasser du domaine privé, la voie privée cadastrée ZI 199 (1844 m²), rue Saint Authaire du lotissement les Chennevières,
- de reclasser dans le domaine public communal, la voie privée cadastrée ZI 199 (1844 m²), rue Saint Authaire du lotissement les Chennevières,
- de prendre l'éclairage public et l'ensemble des réseaux.

AUTORISE le Maire à signer les actes notariés afférents,

PRÉCISE que les frais d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur.

Pour : 20

Abstention : 3 (S. POCHET, P. GAUTHERON, I. LECLERCQ)

Fait les jours, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents
POUR EXTRAIT CONFORME
A Jouarre, le 13 juin 2019
Le Maire, Fabien VALLEE

